

# MODULATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

## MATINS, SOIRS, MERCREDIS ET VACANCES

(Familles domiciliées à Soisy-sous-Montmorency)



Vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) aux prestations périscolaires et extrascolaires pour la prochaine rentrée scolaire. Vous pouvez, selon vos ressources et sous certaines conditions, prétendre à une tarification modulée des accueils de loisirs uniquement si votre barème est inférieur à 601 €.

Merci de fournir au service Actions Scolaire et Périscolaire, votre dernier avis d'imposition (avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 ou avis de situation déclarative).

### CALCUL DE VOTRE BARÈME

Revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois : ..... €

### DÉCLARATION SÉPARÉE

#### RESPONSABLE 1

Nom :  Prénom :

Revenu fiscal de référence :  € Nombre de parts :

#### RESPONSABLE 2

Nom :  Prénom :

Revenu fiscal de référence :  € Nombre de parts :

### DÉCLARATION CONJOINTE

#### RESPONSABLES 1 ET 2

Revenu fiscal de référence :  € Nombre de parts :

Nom et prénom enfant(s) :

Date :

Signature :

Nom et prénom